



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

POUR NOUS CONTACTER

Par téléphone: 01 55 17 19 68

Par courriel: accueil-refugies@soliha.fr

ENGAGEZ VOTRE LOGEMENT POUR L'UKRAINE

**Vous représentez un bailleur social
ou une autre personne morale
disposant d'un parc de logements?**

Pour accueillir les familles affectées par la guerre en Ukraine, la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement en Ile-de-France (DRIHL) en appelle à la solidarité des institutions qui souhaitent mettre un logement à disposition.



Auto-évaluation et/ou visite de votre bien par un opérateur capteur, pour contrôler la décence et la sécurité du logement.



Signature de la convention d'occupation temporaire ou du contrat de location-sous-location.



Prise en charge par l'association gestionnaire, qui assure l'accompagnement social et la gestion de votre logement.

Quel engagement?

- Les logements proposés doivent respecter **les règles de décence et de sécurité**, et ils devront être disponibles **pendant au moins six mois** ;
- Nommée par le Préfet de chaque département francilien, vous devrez signer une **convention d'occupation temporaire** ou un **contrat de location-sous-location** avec l'association en charge des personnes accueillies ;
- L'Etat en appelle d'abord **à votre solidarité**, mais vous pourrez éventuellement percevoir une **compensation symbolique** :
 1. A l'exception des communes, les institutions solidaires pourront bénéficier d'une **compensation partielle des charges plafonnée à 200 euros** ;
 2. Si vous êtes un bailleur social et qu'il s'agit d'une offre en habitat intercalaire, **une indemnisation pourra éventuellement être mobilisée pour les éventuels travaux de remise en état d'habitabilité.**

Comment s'engager?

- En vous munissant de la **grille d'auto-évaluation** renseignée sur la page de la DRIHL, vous devez d'abord **filtrer les propositions de logement et estimer les besoins de travaux de remise en état en inspectant le(s) logement(s) proposé(s)**.
- Vous devez ensuite saisir le **formulaire de proposition**, également renseignée sur la page de la DRIHL, et l'envoyer avec la grille d'auto-évaluation à l'adresse accueil-refugies@soliha.fr.
- Les informations seront ensuite traitées par **SOLiHA Ile-de-France**, l'opérateur désigné par l'Etat pour analyser les propositions de logement :
 1. Si vous souhaitez une évaluation technique supplémentaire de votre logement, **un opérateur capteur s'occupera de visiter et contrôler l'éligibilité de votre bien** avant de transmettre votre proposition ;
 2. Si vous jugez que votre auto-évaluation est suffisante, vous serez **directement pris en charge par l'association gestionnaire** qui s'occupera de la famille accueillie pendant la durée de leur séjour.

SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Les structures de SOLiHA en Ile-de-France sont agréées service social d'intérêt général (SSiG) par les services de l'Etat. Spécialisées dans l'accès et le maintien dans l'habitat, elles interviennent auprès de la DRIHL dans le cadre du dispositif d'intermédiation locative SOLIBAIL, et disposent à ce titre d'une expérience importante dans le domaine de la captation de logements. Pour plus d'information sur nos actions et notre Mouvement, informez-vous sur soliha.fr.